



Conseil économique et social

Distr. générale
28 mars 2007
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Sixième session

New York, 14-25 mai 2007

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Travaux futurs de l'Instance et questions nouvelles

Méthodes de travail : mise au point d'un questionnaire visant à améliorer la présentation des rapports soumis à l'Instance permanente sur les questions autochtones par les organisations intergouvernementales

Note du Secrétariat**

Résumé

La présente document est soumise en application d'une décision, prise par l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa cinquième session, prévoyant la formulation d'un questionnaire visant à améliorer la présentation des rapports soumis à l'Instance par les organisations intergouvernementales. Elle contient un projet de questionnaire transmis à l'Instance pour examen.

* E/C.19/2007/1.

** La soumission de la présente note a été retardée afin d'y incorporer les informations les plus récentes.



Introduction

1. La présente note est soumise en application d'une décision prise par l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa cinquième session, par laquelle l'Instance a décidé de poursuivre la compilation de ses pratiques et méthodes de travail actuelles et de nommer Parshuram Tamang et Yuri Boychenko rapporteurs spéciaux et de les charger d'élaborer, dans la limite des ressources financières existantes, un questionnaire visant à améliorer les rapports soumis par divers organismes à l'Instance permanente et de demander auxdits organismes de faire part de leurs vues en la matière. Elle a engagé les rapporteurs spéciaux à soumettre des projets de questionnaire pour examen lors de sa sixième session (voir E/2006/43, par. 155).

2. Le projet de questionnaire figurant en annexe fait suite au rapport initial sur les pratiques et méthodes de travail actuelles de l'Instance, qui a été soumis à la cinquième session de celle-ci (E/C.19/2006/10). Il tient également compte du fait que l'Instance reçoit chaque année quelque 25 rapports élaborés par des organismes des Nations Unies et par des organisations intergouvernementales y présentant les divers aspects de leurs travaux ayant un lien avec les populations autochtones; que l'application de certaines recommandations prend parfois plusieurs années; que les organismes ne peuvent pas lancer immédiatement l'application de certaines recommandations en raison du manque de ressources ou pour d'autres raisons; et que le mandat de l'Instance prévoit qu'elle incorpore ces questions dans les travaux du système des Nations Unies.

Méthode suivie

3. Le projet de questionnaire doit constituer un outil pratique, qui devrait aider les organismes à présenter l'information de façon à améliorer leur dialogue avec l'Instance et être utile aux organismes, à l'Instance, aux gouvernements et aux organisations représentant les peuples autochtones. Il vise également à rendre plus efficace la surveillance exercée par l'Instance et à améliorer sa compréhension des obstacles auxquels se heurte l'application des recommandations.

4. En décembre 2006, dans le cadre de l'élaboration du questionnaire, le Département des affaires économiques et sociales a également demandé des contributions au projet. Les réponses qu'il a reçues ne contenaient aucune information sur ce projet.

5. Le questionnaire doit être considéré comme une œuvre inachevée, dont le texte devra être examiné et révisé régulièrement, selon les besoins. Les rapporteurs spéciaux attendent avec intérêt qu'on leur présente des observations, ce qui leur permettra de continuer d'améliorer le questionnaire.

Annexe

Projet de questionnaire à l'intention des organismes, fonds, programmes et départements des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

1. Suite donnée aux recommandations adressées exclusivement à votre entité au titre d'un ou de plusieurs domaines relevant du mandat ou du programme de travail de l'Instance lors de la dernière session de l'Instance ou de sessions antérieures.

Veuillez décrire avec précision les mesures relatives aux peuples autochtones et aux objectifs du Millénaire pour le développement que votre entité a prises.

(Veuillez préciser les paragraphes du rapport sur les travaux de l'Instance permanente en application desquels ces mesures ont été prises.)

2. Suite donnée aux recommandations adressées à deux ou plusieurs organismes ou au système des Nations Unies au titre d'un ou de plusieurs domaines relevant du mandat ou du programme de travail de l'Instance lors de la dernière session de l'Instance ou de sessions antérieures.

Veuillez décrire avec précision les mesures relatives aux peuples autochtones et aux objectifs du Millénaire pour le développement que votre entité a prises.

(Veuillez préciser les paragraphes du rapport sur les travaux de l'Instance permanente en application desquels ces mesures ont été prises.)

3. L'Instance mettant particulièrement l'accent sur les enfants et la jeunesse autochtones, les femmes autochtones, la collecte de données et leur ventilation et le consentement préalable libre et éclairé, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre entité en ce qui concerne ces questions importantes.

4. Obstacles à l'application des recommandations formulées par l'Instance, en particulier celles qui étaient expressément adressées à votre entité.

5. Facteurs facilitant l'application des recommandations par l'Instance, en particulier celles qui étaient expressément adressées à votre entité.

6. L'Instance ayant recommandé l'adoption de politiques relatives aux questions intéressant les peuples autochtones, veuillez préciser si votre entité a mis en place une politique ou un outil comparable portant sur ces questions.

Veuillez communiquer toute autre information importante relative aux programmes récents, à l'affectation des crédits budgétaires et aux projets et aux activités consacrés aux peuples autochtones menés par votre entité.

(Afin de faciliter l'évaluation quantitative des données par l'Instance, veuillez indiquer le nombre de programmes et de projets/activités relatifs aux questions qui intéressent les peuples autochtones ayant été exécutés pendant l'année écoulée.)

7. Existe-t-il un agent de liaison pour les questions concernant les peuples autochtones au sein de votre entité? Si oui, veuillez indiquer son nom et ses coordonnées.

8. Est-ce que votre entité a mis en place un programme régulier de renforcement des capacités du personnel consacré aux questions intéressant les autochtones, un

programme spécial ou un plan visant le renforcement des capacités dans ce domaine, au siège ou sur le terrain?

9. Veuillez présenter toute autre information disponible concernant les activités menées par votre entité en rapport avec les buts, les objectifs et le programme d'action de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.

10. Veuillez fournir des informations et des propositions relatives au thème particulier de la prochaine session de l'Instance.

11. Veuillez fournir une liste – pour l'année en cours et l'année prochaine – des conférences et autres réunions relatives aux peuples autochtones que votre entité a organisées.
